

Procès-Verbal

**Conseil de la Communauté
de Communes du Pays de Phalsbourg**

**Mercredi 09 décembre 2015
à 19 h 00'**

**Espace Albert JUNG
Hangviller**

Présents :

Président : M. Dany KOCHER.

Vice-Présidents : MM. Christian UNTEREINER, Régis IDOUX, Eric WEBER, Claude HELMBOLD.

Autres membres titulaires :

M. CARABIN Michel, commune de Arzviller

M. HAMM Ernest, commune de Berling.

M. ALLARD Antoine, commune de Brouviller.

Mmes, FLAMENT Marie-Claude, JACQUEMIN Christelle, ROBINET Sonia,

M. Joseph, ZOTT Patrick, commune de Dabo.

M. JACOB Jean-Luc, commune de Danne et Quatre Vents.

M. MARTIN Pierre, commune de Dannelbourg.

M. FRIES Christian, commune de Garrebourg.

M. FIRDION Yvon, commune de Guntzviller.

M. DISTEL Patrick, commune de Hangviller.

M. WITTMANN Michel, commune de Haselbourg.

M. KALCH Bernard, commune de Henridorff.

M. BRENOT Roger, commune de Hultehouse.

M. MOUTIER Joseph, commune de Lutzelbourg.

M. HEMMERTER Norbert, commune de Metting.

M. BERGER Roger, commune de Mittelbronn.

Mmes SCHNEIDER Josiane, MENRATH Patrice-Elisabeth, GULLY Odette, PARISOT-BRULEY Sandra, LEHE Christiane, MEUNIER Nadine, MM. SCHNEIDER Jean-Marc, KLEIN Jean-Pierre, DIETRICH Francis, MASSON Didier, SCHNEIDER Rémy, commune de Phalsbourg.

M. PFEIFFER Gérard, commune de Saint Jean Kourtzerode.

M. FIXARIS Gilbert, commune de Saint Louis.

M. DEMOULIN Sylvain, commune de Vescheim.

M. BREIDENSTEIN René, commune de Vilsberg.

M. SCHEID Gérard, commune de Waltembourg.

M. SIFFERMANN Eric, commune de Wintersbourg.

M. MULLER Joël, commune de Zilling.

Membres titulaires excusés

M. WEBER Joseph, commune de Dabo.
M. VIALANEIX Patrick, commune de Phalsbourg.
M. KUCHLY Denis, commune de Hérange.

Membres suppléants présents n'ayant pas pris part au vote :

M. SCHOTT Philippe, commune de Arzviller
M. KLEIN Denis, commune de Bourscheid.
M. VAL Stéphane, commune de Brouviller.
M. WURTH Pierre, commune de Guntzviller.
M. EON Yannick, commune de Henridorff.
M. GERARD Nicolas, commune de Hultehouse.
M. WAGNER Roland, commune de Lutzelbourg.
M. DREYS Michel, commune de Mittelbronn.
M. BOURGEOIS Pierre, commune de Saint Jean Kourtzerode.
M. WISHAUPT André, commune de Saint Louis.
Mme FLAUSS Bernadette, commune de Vesheim.
M. LEYENDECKER Vincent, commune de Waltembourg.
M. WILHELM Georges, commune de Vilsberg.
M. SOULIER André, commune de Wintersbourg.

Autres personnes présentes :

Membres du conseil municipal de Hangviller.
Céline Sibert, Communauté de Communes.

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de procurations : 2

Nombre de votants : 42

Date de convocation : 25 novembre 2015.

Date de transmission en Sous-préfecture : 14 décembre 2015

Date d'affichage : 14 décembre 2015.

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Le Conseil Communautaire, après délibération, nomme Céline Sibert secrétaire de séance du Conseil Communautaire.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du PV du conseil du 12-10-2015 à Wintersbourg

Conformément au règlement intérieur et constatant qu'aucune demande de modification n'a été signalée, proposition sera faite d'approuver le compte rendu du conseil du 12 octobre 2015 qui s'est tenu à Lixheim.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

3. Finances : Admission en non-valeur

Monsieur le Trésorier Receveur de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg a communiqué une liste nominative de personnes qui ne peuvent et ne pourront être recouvrées au titre des exercices 2008 à 2015 de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères dont le montant total s'élève à 679,27 €. Une liste des redevables concernés par commune est remise aux élus concernés dans leur commune.

De fait, Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté que cette liste soit admise en non-valeurs.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

4. Convention de concession avec ERDF pour les travaux d'effacement de réseaux d'électricité

5.1 Bilan des dossiers 2015

M. Christian UNTEREINER, Vice-Président en charge de ce dossier, présentera aux délégués communautaires les éléments ci-dessous :

Alors que les travaux prévus sur la commune de Henridorff seront pris en compte en 2016, Hultheuse et Phalsbourg ont réalisé des travaux d'effacement de réseaux dont une partie est prise en compte par l'article 8 comme suit :

- Commune de Hultheuse : Rue de la cote (jusqu'au Calvaire), pour un montant éligible de 13.332,58 € fouilles comprises
- Commune de Phalsbourg : rue du Général Leclerc pour un montant éligible de 2.515,00 € et rue de l'Europe pour 4.118 € fouilles comprises.

Conformément au règlement, la répartition de l'enveloppe annuelle (17.537 €) octroie pour chacune des communes les subventions suivantes dans la limite de 40% des travaux éligibles :

- Commune de Hultheuse : $13.332,58 \times 40\% = 5.333 \text{ €}$
- Commune de Phalsbourg : $6.633 \times 40\% = 2.653,20 \text{ €}$

L'enveloppe annuelle n'est malheureusement pas utilisée en totalité. Proposition est faite aux délégués communautaires de valider cette répartition de subvention.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

5.2. Convention ERDF : 2016- art 8

Afin que les communes de la Communauté de Communes puissent bénéficier des subventions d'ERDF destinées à améliorer l'esthétique des ouvrages de concession, le montant de la subvention afférent à l'année 2016 s'élève à 17.537 €.

Par conséquent, proposition est faite aux délégués communautaires d'autoriser le Président à signer la convention avec ERDF et à l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

5.3 Dossiers effacement de réseaux d'électricité de 2016

M. Christian UNTEREINER, Vice-Président en charge de ce dossier, présente aux délégués communautaires les éléments suivants qui sont soumis au vote :

Henridorff, Hultheuse, Saint Louis et Phalsbourg vont réaliser des travaux d'effacement de réseaux dont une partie est prise en compte par l'article 8 comme suit :

- Commune de Hultheuse : Rue de la cote (du n°28 au n°32), pour un montant éligible de 20.491 € fouilles comprises
- Commune de Henridorff : Route de Waltembourg (Tranche 1 et 2) et rue des Vergers (2^{ème} tranche), pour des montants éligibles respectifs de 77.078,58 € et 18.299 € fouilles comprises
- Commune de Phalsbourg : rue de la manutention (traversée H et I) et rue du Collège Emile Erckmann (traversée D) pour des montants éligibles respectifs de 1.869 €, 4.951 € et 2.470 € fouilles comprises.
- Commune de Saint Louis : rue des sources pour un montant éligible de 85.624 €.

Proposition est faite aux délégués communautaires de valider les dossiers ci-dessus pour l'année 2016.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

5. Rédevance Incitative d'enlèvement des Ordures Ménagères : grille tarifaire 2016

Suite aux informations et besoins financiers pour couvrir les dépenses de collecte et traitement des déchets ménagers, proposition est faite aux conseillers communautaires de fixer les grilles tarifaires (sauf pour la commune de Phalsbourg) à compter du 01 janvier 2016, comme suit :

volume	taille foyer	part fixe	10 levées obligatoires	abonnement annuel	€ / levée jusqu'à 26	€ / levée à partir de 27
80 L	1 pers	56,00 €	30,00 €	86,00 €	3,00 €	6,00 €
140 L	2 à 4 pers	109,00 €	45,00 €	154,00 €	4,50 €	9,00 €
240 L	5 pers et +	192,00 €	70,00 €	262,00 €	7,00 €	14,00 €

10 levées sont imposées à l'année et comprises dans l'abonnement annuel. Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel ainsi que le nombre de levées sont proratisés au jour du mouvement.

Pour les foyers ayant un enfant de moins de 3 ans, le prix de la levée reste identique de la 11^{ème} à la 52^{ème} levée, sur présentation d'un justificatif auprès du Pôle Déchets.

- Grille tarifaire pour les Ménages ayant une poubelle sur un point de regroupement

volume	taille foyer	part fixe	10 levées obligatoires	abonnement annuel	€ / levée jusqu'à 26	€ / levée à partir de 27
80 L	1 pers	50,00 €	30,00 €	80,00 €	3,00 €	6,00 €
140 L	2 à 4 pers	99,00 €	45,00 €	144,00 €	4,50 €	9,00 €
240 L	5 pers et +	174,00 €	70,00 €	244,00 €	7,00 €	14,00 €

10 levées sont imposées à l'année et comprises dans l'abonnement annuel. Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel ainsi que le nombre de levées sont proratisés au jour du mouvement.

Liste des habitations faisant l'objet de la réduction sur la part fixe annuelle :

(Dabo) Lieu-dit Ententhal : 5, 6, 7, 9, 9a, 11, 12, 13, 14	(Dabo) Rue de l'Ermitte : 4, 5, 7, 8, 10, 11, 13, 17
(Dabo) Rue des Merles : 2, 3	(Dabo) Rodenbuhl : 11, 12, 13
(Dabo) Rue de la Vallée : 10, 17, 19, 21	(Dabo) Rue de la Hardt : 1, 2, 3, 5
(Dabo) Rue du Château : 12a, 12b, 12c, 12d, 14a, 14c	(Dabo) Rue des Saints : 41, 43
(Dabo) Lieu-dit Baerenloch : 11, 12	(Dabo) Rue du Calvaire : 18
(Dabo) Rue du Bad : 1, 3, 4, 4a, 5, 6	(Dabo) Hopstein : 5, 6, 7, 8
(Dabo) Rue des Mélèzes : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7	(Dabo) Lieu-dit Forellenhof : les 2 habitations
(Dabo) Lieu-dit Grossthal : 1 habitation	(Haselbourg) Route de Hellert : Maison forestière
(Lutzelbourg) Rue A.J. KONZETT : 30	(Arzviller) Rebberg : 121

- Grille tarifaire pour les usagers ayant signé une convention pour la dotation d'un bac sanitaire

volume	abonnement annuel forfaitaire	€/levée
80 L	0,00 €	1,50 €

Pour les ménages ayant un bac sanitaire, il n'y a pas d'abonnement annuel, seules les levées sont facturées, dès la 1^{ère}, à 1,50€. Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel est proratisé au jour.

- Grille tarifaire pour les Ménages ayant une poubelle mutualisée (collectifs)

volume	part fixe	abonnement annuel	€/levée (dès la 1 ^{ère})
80 L	56,00 €	56,00 €	4,50 €
140 L	109,00 €	109,00 €	6,75 €
240 L	192,00 €	192,00 €	10,50 €
340 L	252,00 €	252,00 €	14,25 €
660 L	494,00 €	494,00 €	26,25 €

Il n'y a pas de levées incluses dans l'abonnement annuel, chaque levée est facturée dès la 1^{ère}. Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel est proratisé au jour.

- Grille tarifaire pour les Non-Ménages ayant une poubelle d'ordures ménagères (professionnels et administrations)

Volume ordures ménagère	part fixe	abonnement annuel	€/levée (dès la 1 ^{ère})
80 L	16,00 €	16,00 €	4,50 €
140 L	21,00 €	21,00 €	6,75 €
240 L	31,00 €	31,00 €	10,50 €
340 L	39,00 €	39,00 €	14,25 €
660 L	67,00 €	67,00 €	26,25 €

Il n'y a pas de levées incluses dans l'abonnement annuel, chaque levée est facturée dès la 1^{ère}. Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel est proratisé au jour.

- Grille tarifaire pour les Non-Ménages ayant un bac réservé aux cartons (professionnels et administrations)

Volume de carton collecté 26x/an	abonnement annuel
Jusqu'à 1 320 L (2 x 660 L)	0,00 €
Par 660 L supplémentaire	104,00 €

Cette grille tarifaire s'applique pour tout usager ayant à disposition un volume supérieur à deux bacs de cartons de 660 L. Pour les mouvements intervenus en cours d'année, l'abonnement annuel est proratisé au jour.

Le Président reprecise à l'assemblée les enjeux de cette augmentation liée notamment à la fermeture d'Hesse et l'acheminement de nos déchets vers le Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Schweighouse et au centre d'enfouissement de Teting. Le Président rappelle que l'année 2016 devra être consacrée aux nouveaux marchés liés à la collecte, le contrat avec SITA arrivant à échéance en 2017. Le Président déplore à ce propos l'absence d'une réflexion du Pôle Déchet sur une collecte en régie directe, la dernière datant d'une dizaine d'années.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

6. Contrat de partenariat Lorraine Territoire du Pays de Sarrebourg

Le contrat succède au Contrat d'Appui au Développement des Territoires arrivé à échéance fin 2014. En proposant ce contrat, la Région Lorraine territorialise l'ensemble de ses politiques pour la période 2015 à 2020. Il est rappelé les 4 grands enjeux stratégiques identifiés sur le territoire :

- Développer l'attractivité du territoire et améliorer son accessibilité
- Favoriser le développement économique et l'emploi, en lien avec la stratégie de la Vallée Européenne des Matériaux et l'Energie et des procédés
- Renforcer la cohésion sociale
- Inscrire le territoire dans la dynamique de la transition écologique et énergétique.

Par courriel du 3 novembre 2015, le Contrat de Partenariat Lorraine et Territoire proposé par le Conseil Régional de Lorraine a été transmis à tous les conseillers communautaires. Aussi, proposition est faite, à l'assemblée, d'autoriser le Président à signer ce contrat de partenariat et de l'habiliter à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

7. Programme Habiter Mieux – Versement des aides aux ménages éligibles

Il est rappelé que la Communauté de Communes a signé un protocole « habiter Mieux » avec l'ANAH. Ce protocole permet d'aider les ménages propriétaires occupants les plus modestes qui réalisent des travaux afin d'obtenir une amélioration de 25 % de la performance énergétique du logement. Ainsi la Communauté de Communes versera une aide de 500 € aux ménages bénéficiant du programme à l'appui des notifications de l'ANAH.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

8. Ecole de musique

Dans le cadre de l'organisation et de la programme des cours et actions de l'école de musique, le Conseil Général de la Moselle peut octroyer une subvention au titre des activités artistiques et culturelles. Par conséquent, proposition est faite aux conseillers communautaires d'autoriser le Président à solliciter cette subvention et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

9. Divers

Claude HEMBOLD intervient pour un point sur la vallée. Concernant l'Ecluse 2, un bar-restaurant-point d'exposition sera ouvert et géré par Valérie Philipot, candidate au projet. En ce sens, des travaux d'aménagement intérieur sont en train d'être réalisés pour : au 1^{er} étage, la réalisation d'un espace exposition ; au 2^{ème} la création d'un studio d'habitation

Régis IDOUX aborde la Chèvrerie. S'agissant des visites, une vingtaine ont déjà été faites ou programmées pour différents projets. Concernant le bâtiment, les procédures se poursuivent.

Concernant le Plan Incliné, le Président peut annoncer, même si le bilan n'est pas tout à fait terminé, une belle saison depuis la réouverture.

Le Président souhaite aborder la question de Dabo, suite à l'incendie de l'établissement « Au Rocher ». D'autant plus qu'un dossier dort dans les cartons : celui du village de gîtes. La réforme qui imposera à la communauté de communes, quelle que soit sa forme, de prendre pour compétence obligatoire la compétence promotion touristique et gestion de zone d'activité touristique, ce dossier pourra bien voir le jour, la commune méritant d'être aidée en ce sens. Une réunion spécifique sera organisée sur ce thème.

10. Loi NOTRE

Le Président dresse un bilan des réunions, rencontres sur cette thématique dont il a adressé peu de jours auparavant un mémoire à chaque délégué, s'appuyant notamment sur le travail des DGS des différentes collectivités concernées.

Il rappelle que l'assemblée s'était déjà exprimée par vote en juin dernier sur ce même sujet.

Entre temps les élus connaissent la loi, la position du Préfet, ce dernier ayant estimé que la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg constituait un bassin de vie pertinent.

La veille au soir, l'assemblée de la Vallée de la Bièvre ayant eu pour obligation de délibérer sur ce sujet, les membres du bureau apprennent que sur 24 votants, 14 sont pour l'alternative d'un mariage avec la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg.

Le Président invite les élus communautaires à débattre sur le projet de schéma de coopération intercommunale présenté par le Préfet aux membres de la CDCI le 12 octobre 2015.

Preennent la parole successivement :

Georges WILHELM pour indiquer son ressenti, toute solution ayant ses « pour » et ses « contre ». Que ce soit seuls ou avec Sarrebourg, il pense qu'il faut agir pour les citoyens avec des mesures concrètes, sans batailles de chefs.

Roger BERGER intervient. A la question qui se pose les alternatives sont peu nombreuses. Il n'est pas hostile à la communauté d'agglomération mais dans les délais impartis c'est difficile, aussi, il s'y opposera pour ce vote. Sa position est qu'il est risqué de rester seul, aussi, il est soulagé que la Bièvre ait délibéré pour un rapprochement.

Sylvain DEMOULIN demande : en cas de mariage avec la Bièvre, quelles seraient les compétences communes, y-en-a-t-il de différentes, beaucoup à gérer, tout sera partagé ? Le Président répond : à l'essentiel les compétences obligatoires sont les mêmes, si ce n'est l'assainissement pour lequel la Bièvre a bien avancé et amorti ses travaux. Ils ont également achetés trois friches industrielles, embauché un technicien voirie au service des communes. Ont un siège qui rassemble une maison des services.

Christian UNTEREINER tient à saluer la qualité des nombreux échanges, à tous niveaux sur cette thématique sensible. Son intervention il tient à la soutenir en sa qualité de maire de Lixheim. Son intention n'étant pas de diviser. Sa préférence va à l'agglomération, son pressentiment étant que de toute manière il faudra à moyen terme la rejoindre. Les périmètres évoluent, que ce soit voulu des élus locaux ou pas, la communauté de communes en ayant déjà fait l'expérience ces dernières années. Il pense également qu'une agglomération peut générer plus de possibilités financières, plus de soutien pour des projets tels le village de gîtes à Dabo qui méritent d'émerger. La gouvernance pourrait se faire avec des vice-présidents représentatifs des différentes collectivités. Quelle que soit la solution retenue, il continuera à œuvrer pour des collaborations et partenariats efficaces.

Francis DIETRICH pose une question à M. UNTEREINER : le choix de l'agglomération ferait-il baisser taxes et impôts locaux pour la communauté de communes du Pays de Phalsbourg ? Réponse de M. UNTEREINER, non, puisqu'elle a la plus basse fiscalité et pas de dettes. En contre-partie, si un projet comme le village de gîtes passe, toute l'agglomération le financera.

Roger BERGER rappelle que ce village de gîtes est un souhait fort qu'il faut faire. La commune de Dabo ayant besoin d'aide pour clarifier sa position.

Le Président indique qu'il ne partage pas la position de Christian UNTEREINER sans que cela les empêche de travailler ensemble. Si agglomération il devait y avoir, cela ne signifie pas qu'un dossier tel que le village des gîtes passerait tant les projets du secteur sont nombreux (Château et pensionnat de Fénétrange, Bataville, etc). En terme d'investissements, les proportions restent les mêmes qu'il y ait agglomération ou pas. Le Président rappelant qu'en son sens, l'un des rôles fondamental d'une communauté de communes est bien de porter des projets pour les communes mais également de les aider à porter des projets qu'elles n'auraient jamais pu porter seules. C'est pour recenser pareils besoins, qu'il fait actuellement le tour de chaque commune. Le Président étant convaincu que la petite taille est vertueuse et positive, quel que soit le domaine, association, entreprise, collectivité.

La loi NOTRE est allée beaucoup trop vite. Mais ce soir l'assemblée à la chance de décider. C'est une chance que certaines collectivités qui nous observent n'ont pas eu. Il est convaincu que rester « petits » n'est pas un handicap, la loi le permet.

Aussi, à l'issue de ces débats, et même si la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg et ses communes n'ont aucune obligation de délibérer sur ce schéma, le Président propose de voter, à bulletin secret, ainsi, la position de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg sera claire aux yeux de tous.

Le vote est proposé en deux étapes. L'assemblée l'accepte.

1^{er} vote, deux options :

- POUR le Schéma du Préfet avec maintien du périmètre actuel.
- CONTRE le Schéma du Préfet pour la création d'une Communauté d'Agglomération.

2^{ème} vote, deux options :

- Maintien strict du périmètre actuel.
- Ouverture à la Vallée de la Bièvre.

Dépouillement :

1^{er} vote :

- **35** POUR le Schéma du Préfet avec maintien du périmètre actuel.
- **9** CONTRE le Schéma du Préfet.

2^{ème} vote :

- **9** Maintien strict du périmètre actuel.
- **34** Ouverture à la Vallée de la Bièvre.
- **1** bulletin blanc.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Président, clôt la séance à 22h, remercie l'équipe municipale de Hangviller et invite les élus à partager le verre de l'amitié.